



GRAND EST

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FORMATIONS SYNDICALES

2022

MON PARCOURS DE FORMATION

Être efficace dans son rôle de **REPRÉSENTANT CFDT**

- 5 Découverte de la CFDT
- 7 Délégué syndical - Secteur privé
- 8 Responsable de section - Secteur public
- 10 Faire Adhérer
- 12 Pratiques de négociation
- 13 Cadre de la négociation en entreprise

Formations **SOCLE AUX MANDATS CSE**

- 15 CSE + de 50 : Formation Économique Niveau 1
- 18 CSE entreprise - de 50 salariés

Mandats **CSE + de 50 - RÔLE ÉCONOMIQUE**

- 16 CSE + de 50 : Formation Économique Niveau 2
- 17 CSE + de 50 : Comptes et Règlement Intérieur du CSE

Les missions de **SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

- 19 CSE + de 50 - Prérogatives SSCT, CHSCT du secteur public Niveau 1
- 20 CSE + de 50 - Prérogatives SSCT Niveau 2 : Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- 21 AT/MP maintien dans l'emploi
- 22 Handicap Niveau 1 et 2
- 23 Qualité de Vie au Travail / Égalité Professionnelle (QVT / EP)
- 24 Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail

Pour mieux **COMMUNIQUER**

- 25 Expression écrite
- 25 Expression orale
- 26 Médias numériques

Formations **TRANSVERSALES**

- 6 Adhérent CFDT, bientôt en retraite
- 9 L'Europe, quels apports pour les salariés ?
- 11 Préparer les élections et gagner en représentativité
- 27 Assister un salarié - Secteur privé
- 28 Le Télétravail - **Nouveau**
- 29 Licenciement économique - **Nouveau**
- 30 Informer et Accompagner les agents du secteur public

Fiches **PRATIQUES**

- 4 Comment m'inscrire ?
- 14 Mon parcours d' élu CSE
- 32 Modalités pratiques : coût et financement de la formation
- 36 Droits à congés, modèles de lettres, etc...



GRAND EST

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**Union Régionale
Interprofessionnelle
CFDT Grand Est
Secteur formation**

6 rue Mon Désert
54000 Nancy

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

GRANDEST.CFDT.FR

“



ÉDITO

Après deux années fortement perturbées par la crise sanitaire, nous espérons retrouver rapidement un fonctionnement plus serein.

Toutefois, l'année 2022 sera particulière à plusieurs titres.

Le Congrès Confédéral aura lieu en juin à Lyon, et celui de l'URI Grand Est à Bischoffsheim, dans le Bas-Rhin, en novembre. Ceux-ci sont des moments importants pour notre fonctionnement démocratique.

L'année 2022 sera aussi marquée par de nombreuses élections dans les entreprises du secteur privé, qui renouvelleront leurs CSE.

En décembre 2022, c'est toute la fonction publique qui retournera aux urnes pour élire ses représentants dans un cadre d'instances renouvelé, ouvrant la voie à la négociation d'établissement. Il y aura une évolution majeure avec la création de Comités Sociaux, intégrant les questions de santé et sécurité au travail en remplacement des CT et CHSCT. L'architecture se rapproche de celle des instances du secteur privé, et crée un changement profond des pratiques. Des sessions sont d'ores et déjà disponibles sur la préparation de ces scrutins.

Nous rajouterons des sessions pour s'approprier les grands principes de fonctionnement des CSA (*Comité Social Administratif*) – CST (*Comité Social Territorial*) et CSE (*Comité Social d'Établissement*), selon le versant concerné de la Fonction Publique, dès que les derniers décrets seront parus.

Pour la CFDT, première organisation syndicale en France, les campagnes électorales sont aussi une opportunité pour se renforcer et se développer. Une CFDT plus nombreuse pèse plus lors des négociations. Pour être à l'aise pour proposer l'adhésion à la CFDT, nous vous invitons tout particulièrement aux sessions : « *Découverte de la CFDT* » et « *Faire adhérer* ».

La formation est un outil important pour l'émancipation et l'acquisition de compétences des adhérents et des militants. Les thématiques proposées dans ce catalogue doivent y participer. De nombreuses thématiques sont disponibles et nous pourrions tout au long de l'année compléter l'offre par des sujets d'actualité, ou pour répondre à des demandes particulières.

Afin de permettre à encore plus de militants de participer, nous avons développé, en complément des sessions en présentiel, des sessions en visioconférence animées par des formateurs.

Autre nouveauté, en 2022, l'offre de formation sera rendue visible à tous les adhérents, en ligne sur la nouvelle plateforme accessible depuis l'espace adhérent : Ma formation CFDT : en 1 clic !

La formation syndicale est une priorité pour l'URI Grand Est, comme pour l'ensemble de la CFDT. Nous espérons, par les propositions de ce catalogue, répondre au mieux à vos besoins. Cette année encore, les formations syndicales proposées par l'URI GE seront gratuites pour les stagiaires et pour les syndicats. Nous vous invitons à vous inscrire rapidement.

En attendant de vous retrouver lors de sessions de formation, en présentiel ou en visioconférence, prenez soin de vous et des vôtres.

Sabine Gies

Responsable de la formation syndicale



- ① **JE RECHERCHE MA FORMATION** en vérifiant si je suis éligible ("*Pour qui ?*").
 - ② **JE CHOISIS LA FORMATION** qui se déroule dans le département où j'habite.
 - ③ **S'IL N'Y A PAS D'OFFRE DE FORMATION POUR LA THÉMATIQUE RETENUE DANS MON DÉPARTEMENT**, je choisis le lieu de formation le plus proche de mon domicile. Je peux bénéficier d'une prise en charge de mon hébergement et du repas du soir à condition que la distance "domicile/lieu de formation" soit supérieure à 100 km ou que le temps de trajet soit supérieur à 1h15.
 - ④ **JE REMPLIS LE BULLETIN D'INSCRIPTION** (*téléchargeable aussi sur le site CFDT Grand Est*) après avoir choisis ma formation et vérifié mon parcours. J'indique mon **adresse mail personnelle de façon lisible** afin de permettre la transmission des documents. Je mets l'adresse du secteur formation en "non spam" dans l'application de gestion de mes mails.
 - ⑤ **JE FAIS VALIDER MA DEMANDE DE FORMATION PAR MON SYNDICAT** d'appartenance en lui transmettant mon bulletin d'inscription rempli. Je n'oublie pas de demander l'hébergement si je suis concerné.
 - ⑥ **J'ENVOIE MON BULLETIN D'INSCRIPTION** par mail à :

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr
ou
URI CFDT GE - Secteur formation 6 rue Mon Désert 54000 Nancy
 - ⑦ **JE FAIS UNE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR** (*privé ou public*) au plus tard 30 jours avant la date de la session (*sauf exception prévue dans la convention collective ou un accord d'entreprise*).
- Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute de l'avoir déposé dans les temps.
- ⑧ **JE REÇOIS UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION DU SECTEUR FORMATION** après validation par le syndicat.
 - ⑨ **JE REÇOIS MA CONVOCATION PAR MAIL AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE**, qui me confirme la date, l'heure ainsi que l'adresse du lieu de la formation.
 - ⑩ **JE M'ENGAGE À PARTICIPER À LA TOTALITÉ DE LA FORMATION**. Je préviens le secteur formation par mail en cas de désistement ou de retard, le plus en amont possible.
 - ⑪ **JE FOURNIS UN IBAN AU PLUS TARD LE JOUR DE LA FORMATION** pour le remboursement des frais qui se font uniquement par virement. **Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 8 jours après la session.**
 - ⑫ **JE REÇOIS UNE ATTESTATION DE STAGE** tenant compte de ma présence effective, par mail après le stage.

DÉCOUVERTE DE LA CFDT

2
jours

Adhérent à la CFDT : découvrez son action, son organisation, son histoire et les valeurs qu'elle porte.

OBJECTIFS

S'approprier les valeurs de la CFDT, ses revendications et son fonctionnement
Comprendre le sens du syndicalisme d'adhérents

PROGRAMME

- Les grandes périodes de l'histoire de la CFDT
- Les valeurs de la CFDT et le sens de son action
- Les priorités revendicatives de la CFDT
- Le fonctionnement démocratique de la CFDT, ses structures et leurs articulations
- Le rôle des Instances Représentatives du Personnel
- Les mandats donnés par la CFDT
- La boîte à outils de l'adhérent CFDT

POUR QUI ?

Adhérents

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE	LIEU
9 et 10 mars	Strasbourg (67)
7 et 8 avril	Châlons (51)
13 et 14 avril	Nancy (54)
21 et 22 avril	Chaumont (52)
26 et 27 avril	Metz (57)
1 et 2 juin	Charleville Mézières (8)
29 et 30 septembre	Épinal (88)
1 2 et 13 octobre	Bar le Duc (55)
1 2 et 13 octobre	Troyes (10)
20 et 21 octobre	Mittelwihr (68)
23 et 24 novembre	Visio (Tout le Grand Est)

ADHÉRENT CFDT, BIENTÔT EN RETRAITE

2
jours

Le passage à la retraite est un moment important de la vie des salariés et des agents. Avec la CFDT, vous pouvez rester adhérent ou militant, et participer ainsi à la construction des actions revendicatives.

OBJECTIFS

- Repérer les différentes étapes pour bien préparer sa retraite
- Rester adhérent CFDT pour continuer à défendre ses droits
- Découvrir le fonctionnement de la CFDT retraités et les possibilités d'implication citoyenne

PROGRAMME

- Les représentations liées à la retraite
- Les étapes pour préparer sa retraite
- Les structures des retraités dans la CFDT
- Les revendications et les moyens au service de l'action syndicale des retraités

POUR QUI ?

- Adhérents partant à la retraite dans les 2 années à venir
- Responsables de syndicats
- Délégués syndicaux
Responsables de section

ANIMATION

CFDT Retraités

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE	LIEU
21 et 22 avril	Schiltigheim (67)
19 et 20 mai	Nancy (54)
29 et 30 septembre	Mittelwihr (68)
26 et 27 octobre	Châlons (51)

DÉLÉGUÉ SYNDICAL, Secteur privé

3
jours

Vous représentez la CFDT dans l'entreprise. Vous allez mener les négociations, communiquer avec les adhérents et les salariés, animer la section syndicale. Cette formation vous donnera les moyens de construire et d'assumer votre rôle de Délégué Syndical dans le cadre des valeurs de la CFDT.

OBJECTIFS

Repérer les fonctions, missions et attributions du Délégué Syndical
Inscrire son action dans les valeurs et les orientations de la CFDT

PROGRAMME

- La représentation syndicale dans l'entreprise
- La place et le rôle du Délégué Syndical dans la CFDT
- Le cadre d'action défini par les règles du code du travail
- L'animation de la section syndicale

POUR QUI ?

☞ Délégués Syndicaux (DS)
entreprises de + de 50 salariés

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE	LIEU
22 au 24 mars	Metz (57)
10 au 12 mai	Mittelwihr (68)
14 au 16 juin	Châlons (51)
6 au 8 décembre	Visio (Tout le Grand Est)

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL - L. 2143-3

INFO+



"Chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou l'établissement d'au moins cinquante salariés, qui constitue une section syndicale, désigne parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli, à titre personnel et dans leur collège, au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au Comité Social et Économique, quel que soit le nombre de votants, dans les limites fixées à l'article L. 2143-12, un ou plusieurs délégués syndicaux pour la représenter auprès de l'employeur."

RESPONSABLE DE SECTION

Secteur public

2
jours

Vous représentez la CFDT dans un établissement du secteur public, cette formation vous donnera les moyens de construire et d'assumer votre rôle de Responsable de Section dans le cadre des valeurs CFDT.

OBJECTIFS

Repérer les fonctions, missions et attributions du responsable de section CFDT

PROGRAMME

- La représentation syndicale dans l'établissement
- La place et le rôle du Responsable de Section dans la CFDT
- L'animation de la section syndicale

POUR QUI ?

Responsables de section du secteur public

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE

13 et 14 avril

LIEU

Visio (Tout le Grand Est)

L'EUROPE, QUELS APPORTS POUR LES SALARIÉS ?

3
jours

Pour beaucoup, l'Europe serait au coeur de nos problèmes. En réalité, nous bénéficions de nombreuses avancées en droit social, concernant en particulier les questions de santé au travail.

OBJECTIFS

Comprendre le rôle de l'Europe dans l'évolution du droit social
Connaître la place du syndicalisme en Europe

PROGRAMME

- L'apport de l'Europe en droit pour les salariés
- Le dialogue social en Europe
- Le syndicalisme en Europe

POUR QUI ?

- ☞ Responsables Interpro (*Bureau URI / UTI*)
- ☞ Responsables de syndicats (*Bureau / Conseil*)
- ☞ Délégués Syndicaux - Responsables de section

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE

LIEU

23 au 25 mai IDT Strasbourg (Tout le Grand Est)

Le type de syndicalisme développé par la CFDT s'appuie sur un syndicalisme d'adhérents. Proposer l'adhésion n'est pas un acte évident pour de nombreux militants. Cette formation vous donnera des outils pour développer votre section syndicale et la CFDT.

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux de la syndicalisation
Agir individuellement et collectivement au renforcement de la CFDT

PROGRAMME

- Le syndicalisme d'adhérents
- Les pratiques contribuant au développement
- La proposition d'adhésion
- Les droits de l'adhérent
- Les freins à l'adhésion
- La fidélisation des adhérents

POUR QUI ?

✎ Militants des secteurs public et privé

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE	LIEU
10 et 11 mars	Metz (57)
7 et 8 avril	Mittelwihr (68)
13 et 14 avril	Châlons (51)
11 et 12 mai	Nancy (54)
9 et 10 juin	Schiltigheim (67)
21 et 22 septembre	Mittelwihr (68)
4 et 5 octobre	Châlons (51)
12 et 13 octobre	Metz (57)
19 et 20 octobre	Schiltigheim (67)
23 et 24 novembre	Nancy (54)

PRÉPARER LES ÉLECTIONS et gagner en représentativité

2
jours

Depuis 2018, la CFDT est la 1^{ère} organisation syndicale du pays. Que ce soit dans le privé ou le public, le résultat des élections dépend de notre capacité à agir aux sein des entreprises et des établissements. Ce temps fort démocratique s'anticipe et se prépare collectivement au sein des sections syndicales.

OBJECTIFS

Comprendre l'importance des élections pour la CFDT

S'organiser pour gagner en représentativité

PROGRAMME

- Connaître les règles de représentativité syndicale
- Concevoir une stratégie de campagne
- Faire adhérer au projet CFDT
- Faire voter CFDT

POUR QUI ?

✉ Militants des secteurs privé et public

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE	LIEU
Militants secteur public	
8 et 9 février	Mittelwihr (68)
2 et 3 mars	Châlons (51)
29 et 30 mars	Nancy (54)
Militants secteur privé	
15 et 16 mars	Metz (57)
5 et 6 avril	Mittelwihr (68)
3 et 4 mai	Châlons (51)
24 et 25 mai	Schiltigheim (67)
23 et 24 juin	Nancy (54)
14 et 15 septembre	Metz (57)

PRATIQUES DE NÉGOCIATION

2
jours

La négociation fait partie du quotidien. Elle est fondamentale dans le type de syndicalisme développé par la CFDT. Quel que soit le mandat ou le sujet à traiter, cette formation vous permettra de découvrir des techniques et d'enrichir votre pratique.

OBJECTIFS

Acquérir des éléments théoriques sur la méthodologie de la négociation
S'initier aux techniques de la négociation

PROGRAMME

- Les différents types de négociation
- La préparation et la conduite de négociation
- Le temps de la négociation
- Les suites de la négociation

POUR QUI ?

✉ Militants des secteurs privé et public

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



DATE	LIEU
8 et 9 mars	Schiltigheim (67)
20 et 21 avril	Nancy (54)
17 et 18 mai	Metz (57)
16 et 17 novembre	Mittelwihr (68)
29 et 30 novembre	Châlons (51)

CADRE DE LA NÉGOCIATION EN ENTREPRISE

Secteur privé

2
jours

Dans le secteur privé, la négociation aboutit en général à la signature d'accords. Par cette session, vous aurez des éléments pour rédiger des accords conformes aux dispositions légales.

OBJECTIFS

S'approprier les règles de négociation dans l'entreprise
Connaître les règles régissant l'application des accords

PROGRAMME

- Comprendre la hiérarchie des normes
- Identifier les négociations obligatoires selon la taille de l'entreprise
- Connaître les règles de validité des accords
- Rédiger des accords applicables

POUR QUI ?

- ☞ Délégués syndicaux
- ☞ Membres de la délégation de négociation

INTERVENANT

IRT

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



DATE	LIEU
10 et 11 mai	Nancy (54)
29 et 30 novembre	Visio (Tout le Grand Est)

MON PARCOURS D'ÉLU AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020, LA MISE EN PLACE DES CSE S'EST FAITE EN MÊME TEMPS QUE DES RESTRUCTURATIONS EN PROFONDEUR DES PÉRIMÈTRES DES ENTREPRISES. LE FONCTIONNEMENT COLLECTIF DES SECTIONS SYNDICALES A ÉTÉ FORTEMENT IMPACTÉ.

IL EST IMPORTANT QUE TOUS LES ÉLUS SE FORMENT POUR S'APPROPRIER LE FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE INSTANCE ET LES ENJEUX DE DIALOGUE SOCIAL SELON LA CFDT.

PARCOURS ÉLU CSE DE +50 SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

- | | |
|-------------------------|----------------|
| 1. La formation de base | p 15 |
| 2. Les indispensables | p 16, 19 et 25 |
| 3. Les spécialisations | p 20 à 24 |

1

LA FORMATIONS DE BASE

Formation Économique Niveau 1

2

LES INDISPENSABLES

- _ Prérogatives SSCT Niveau 1
- _ Formation Économique Niveau 2
- _ Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail

3

LES SPÉCIALISATIONS

- _ Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- _ AT/MP maintien dans l'emploi
- _ Handicap
- _ Qualité de Vie au Travail (QVT / EP)
- _ Comptes du CSE et Règlement Intérieur

Cette formation vous permettra d'acquérir les bases et les repères indispensables à l'exercice de votre mandat dans le CSE.

OBJECTIFS

Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression des salariés
Être acteur du dialogue social

PROGRAMME

- L'élu CSE CFDT, un acteur reconnu du dialogue social dans son entreprise
- Le fonctionnement collectif du CSE au service du dialogue social de qualité
- Les attributions et missions dévolues au CSE
- Les moyens et outils mis à disposition par la législation ou issus du dialogue social
- La relation avec les salariés et la CFDT

POUR QUI ?

Entreprise de + de 50 salariés :

- ☞ Élus titulaires et suppléants
- ☞ Représentant Syndical au CSE (RS CSE)

FINANCEMENT

Facturable au CSE

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 39



EN COMPLÉMENT



- ☞ **À compléter avec** la formation initiale obligatoire prérogatives SSCT niveau 1

DATE	LIEU
2 au 4 mars	Metz (57)
15 au 17 mars	Mittelwihr (68)
27 au 29 avril	Châlons (51)
4 au 6 mai	Nancy (54)
17 au 19 mai	Schiltigheim (67)
21 au 23 septembre	Châlons (51)
18 au 20 octobre	Metz (57)
22 au 24 novembre	Mittelwihr (68)
30 novembre au 2 décembre	Visio (Tout le Grand Est)

Vous êtes amené à vous prononcer sur la vie économique de l'entreprise. Cette formation vous permettra de vous familiariser avec les comptes et repérer les postes budgétaires importants pour analyser sa santé économique et sociale.

OBJECTIFS

Comprendre les documents économiques et financiers remis au CSE

Savoir dialoguer avec la direction sur le champ économique

Savoir interroger le modèle économique de l'entreprise

PROGRAMME

- Présentation et décryptage des outils d'analyse économique
- Situer l'entreprise et sa performance économique
- Comprendre les enjeux financiers de l'entreprise,
- Savoir se positionner en tant qu'interlocuteur économique de la direction
- Articuler le positionnement économique avec les autres domaines d'intervention du CSE

POUR QUI ?

Entreprise de + de 50 salariés :

- ☞ Élus CSE titulaires et suppléants
- ☞ Représentant Syndical (RS) au CSE

FINANCEMENT

Facturable au CSE

INTERVENANT

Syndex

DEMANDE DE CONGÉ

☞ Modèle de lettre page 39

DATE	LIEU
4 au 6 mai	Schiltigheim (67)
10 au 12 mai	Metz (57)
12 au 14 octobre	Châlons (51)
14 au 16 novembre	Visio (Tout le Grand Est)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA CFDT

5 semaines avant le début de la session de formation.

**LES DÉLAIS
À RESPECTER**

INFO+



DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR

à faire au moins 1 mois avant le début de la formation. (R 2145-4 du code du travail + page 37 pour le secteur public)

CSE + DE 50 : COMPTES ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSE

2
jours

Secteur privé

En 2014, le législateur a mis en place l'obligation de transparence pour les CE devenus CSE. Cette formation va vous permettre d'acquérir des connaissances pour gérer les comptes du CSE selon la législation applicable mais également de réfléchir à la mise en place de budgets empreints des valeurs CFDT.

OBJECTIFS

Permettre aux élus d'acquérir les bases légales de gestion des 2 budgets du CSE

Rédiger un règlement intérieur précisant les procédures indispensables à la sécurisation des flux financiers

PROGRAMME

- Les règles de calcul et d'utilisation des deux budgets du CSE
- Les règles de transparence financière
- Les bases de la comptabilité
- La rédaction du règlement intérieur et des procédures
- Les activités sociales et culturelles et les préconisations de l'URSSAF

POUR QUI ?

Secrétaires et trésoriers du CSE + 50

FINANCEMENT

Facturable au CSE

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 39

DATE

8 et 9 juin

LIEU

Visio (Tout le Grand Est)

29 et 30 septembre

Visio (Tout le Grand Est)

CSE entreprises - de 50 salariés

Secteur privé

2+1
jours

Pour porter les réclamations individuelles et collectives des salariés, il faut les rencontrer, les écouter et recueillir leurs demandes.

OBJECTIFS

Recueillir les réclamations individuelles et collectives des salariés
Porter les réclamations auprès de l'employeur

PROGRAMME

- S'approprier les règles de fonctionnement du CSE
- Connaître les différents outils
- Préparer la réunion avec l'employeur
- Rendre compte à la section et aux salariés
- Défendre les valeurs CFDT dans l'exercice du mandat
- Informer les salariés de leurs droits : formation, AT-MP, ...

POUR QUI ?

Élus CSE entreprises - 50 salariés

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 39



DATE	LIEU
20 et 21 avril + 1 juin	Visio (Tout le Grand Est)

CSE + 50 - PRÉROGATIVES SSCT du Secteur privé ET CHSCT du Secteur Public NIVEAU 1

3+2
jours

Cette formation vous permettra d'acquérir les repères indispensables à l'exercice de votre mandat. Les formations sont communes aux secteurs public et privé pour permettre un échange de pratiques syndicales.

OBJECTIFS

Identifier le rôle, les missions et le fonctionnement en matière d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail

PROGRAMME

- Identifier les moyens et les outils
- Connaître les acteurs de la prévention
- Faire le lien avec la médecine du travail
- S'approprier les règles de reconnaissance et indemnisation AT/MP (*Accident du Travail/ Maladie Professionnelle*)
- Agir pour préserver la Santé au Travail

POUR QUI ?

Entreprise de + de 50 salariés du privé :

- ➔ Élus CSE,
- ➔ Membre de la Commission SSCT, Membres CHSCT du secteur public

FINANCEMENT

Facturable à l'entreprise ou l'établissement

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 40 (privé), page 41 (public)

PRÉ-REQUIS

Avoir participé à la formation "Formation Économique Niveau 1" pour les élus CSE de + 50 salariés du secteur privé

DATE	LIEU
7 au 9 mars + 7 et 8 avril	Mittelwihr (68)
8 au 10 mars + 12 et 13 avril	Metz (57)
22 au 24 mars + 3 et 4 mai	Nancy (54)
10 au 12 mai + 8 et 9 juin	Châlons (51)
16 au 18 mai + 15 et 16 juin	Strasbourg (67)
21 au 23 septembre + 25 et 26 octobre	Nancy (54)
5 au 7 octobre + 17 et 18 novembre	Mittelwihr (68)
5 au 7 octobre + 29 et 30 novembre	Metz (57)
15 au 17 novembre + 6 et 7 décembre	Châlons (51)

CSE + 50 - PRÉROGATIVES SSCT/CHSCT - NIVEAU 2 - Risques Psycho-Sociaux (RPS)

2
jours

Cette formation vous apportera les éléments nécessaires pour mettre en place des actions syndicales de prévention des risques psychosociaux (stress, violence, harcèlement, épuisement professionnel).

OBJECTIFS

Situer le rôle du militant CFDT dans l'action de prévention des risques psycho-sociaux
Choisir des méthodes de diagnostic pour agir sur la santé au travail

PROGRAMME

- La définition des RPS
- Les atouts et limites des actions sur les RPS
- L'identification des acteurs concernés par la prise en charge des RPS
- Les pratiques syndicales à mettre en place

POUR QUI ?

✉ Militants des secteurs privé et public

FINANCEMENT

Facturable à l'entreprise

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 40 (privé),
page 41 (public)

PRÉ-REQUIS

Avoir participé à la formation
" prérogatives SSCT et CHSCT Niveau 1"

DATE	LIEU
28 et 29 avril	Mittelwihr (68)
28 et 29 avril	Metz (57)
15 et 16 septembre	Châlons (51)

AT/MP MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Secteur privé

2
jours

La CFDT agit pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap. Les salariés touchés par les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles sont particulièrement exposés à la rupture du contrat de travail.

OBJECTIFS

Avoir des clés de lecture et d'action en matière d'accident du travail, de maladies professionnelles et de maintien dans l'emploi

PROGRAMME

- La définition, la reconnaissance et l'indemnisation de l'AT/MP (*Accident du Travail/Maladie Professionnelle*)
- L'inaptitude et le maintien dans l'emploi
- Les notions à ne pas confondre : inaptitude - invalidité - incapacité
- La loi sur le handicap et le statut de travailleur handicapé
- Les dispositifs et les acteurs du maintien dans l'emploi

POUR QUI ?

☞ Militants du secteur privé

PARTENARIAT

AGFIPH

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE	LIEU
5 et 6 avril	Châlons (51)
7 et 8 avril	Metz (57)
9 et 10 juin	Mittelwihr (68)

LA DIFFÉRENCE ENTRE AT ET MP ?

L'Accident de Travail est un événement soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail. Le salarié accidenté doit avertir son employeur. C'est l'employeur qui déclare l'AT à la CPAM.

La Maladie Professionnelle est une maladie contractée par l'exposition à des travaux présentant des risques pour la santé. Ces maladies sont répertoriées dans des tableaux de maladies professionnelles. Néanmoins, une maladie ne figurant pas dans un tableau, contractée au travail, peut être reconnue d'origine professionnelle. C'est au salarié de faire la déclaration de Maladie Professionnelle et le cas échéant démontrer le lien avec le travail si la maladie ne figure pas dans les tableaux.

INFO+



HANDICAP - NIVEAU 1

Secteur privé

2
jours

La CFDT agit pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap. Des dispositions légales existent, pourtant le recrutement reste difficile à mettre en œuvre. Cette formation vous aidera à mener une action efficace.

PROGRAMME

- Connaître les dispositifs d'aide à l'intégration ou au maintien en emploi des travailleurs handicapés
- Savoir identifier les différents types de handicap
- Préparer une campagne de sensibilisation dans l'entreprise

POUR QUI ?

☞ Militants du secteur privé

PARTENARIAT

AGFIPH

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE	LIEU
28 février et 1 ^{er} mars	Mittelwihr (68)
5 et 6 avril	Metz (57)
18 et 19 mai	Châlons (51)

HANDICAP - NIVEAU 2

Secteur privé

3
jours

PROGRAMME

- Élaborer une démarche de conduite de projet
- Repérer et sensibiliser les acteurs internes et externes
- Réaliser un état des lieux de la situation
- Élaborer une stratégie et un plan d'action pour négocier un accord en lien avec les orientations de la CFDT

POUR QUI ?

☞ Militants du secteur privé

PARTENARIAT

AGFIPH

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE	LIEU
22 au 24 juin	Nancy (54)

PRÉ-REQUIS

Avoir participé à la formation "Handicap" de niveau 1

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL / ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (QVT / EP)

2
jours

Agir dans l'entreprise sur la Qualité de Vie au Travail constitue une opportunité pour réinvestir le question du travail avec un enjeu d'égalité professionnelle.

OBJECTIFS

Connaître les fondements et le périmètre de la Qualité de Vie au Travail / Égalité Professionnelle
Savoir utiliser les outils et les méthodes pour enclencher et mener une négociation sur la QVT/EP

Savoir agir en entreprise pour passer d'accords spécifiques à une démarche intégrée

PROGRAMME

- Le cadre légal de la QVT
- Connaître les principes et la démarche de la QVT
- Les enjeux de santé au travail et les enjeux d'égalité
- La mise en place d'un outil de pilotage
- L'analyse d'une situation en lien avec les conditions de travail

POUR QUI ?

- ☞ Délégués syndicaux,
- ☞ Élus CSE / CHSCT,
- ☞ Responsable des conditions de travail des syndicats

PARTENARIAT

AGFIPH

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



DATE	LIEU
2 et 3 mars	Metz (57)
22 et 23 juin	Châlons (51)
21 et 22 septembre	Mittelwihr (68)
29 et 30 novembre	Nancy (54)

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

1
jour

OBJECTIFS

Connaître le cadre réglementaire régissant la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en entreprise
Identifier et accompagner les victimes et assurer l'interface avec les autres acteurs
Devenir acteur de la prévention

PROGRAMME

- Notions et cadre réglementaire
- Accompagner les salariés
- Reconnaître les agissements sexistes et un cas de harcèlement sexuel
- Initier une démarche de prévention

POUR QUI ?

Tous militants
Référénts harcèlement sexuel nommé par le CSE

FINANCEMENT

Facturable à l'entreprise pour les référents désignés par le CSE

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE	LIEU
23 mars	Mittelwihr (68)
14 octobre	Metz (57)
19 octobre	Châlons (51)
16 novembre	Visio (Tout le Grand Est)

EXPRESSION ÉCRITE

2
jours

Maîtriser les différents outils de communication est bien souvent une des clés de la réussite de vos actions. Cette formation vous permettra d'être plus efficace dans votre communication écrite.

OBJECTIFS

Savoir argumenter, convaincre à l'écrit
Acquérir des méthodes et des techniques pour rédiger des tracts et des affiches afin d'être lu et compris

PROGRAMME

- Techniques de l'écrit
- Les différents supports : affiches, tracts, flyers...
- La réglementation

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

INTERVENANT

IRT

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



DATE	LIEU
29 et 30 mars	Nancy (54)
7 et 8 avril	Mittelwihr (68)
19 et 20 septembre	Châlons (51)
27 et 28 septembre	Strasbourg (67)
25 et 26 octobre	Nancy (54)

EXPRESSION ORALE

2
jours

Vous êtes amenés à vous exprimer à l'oral (*réunions, négociations, assemblées générales...*). Cette formation vous permettra d'être plus à l'aise dans cet exercice.

OBJECTIFS

Développer ses capacités d'écoute, d'expression, d'intervention et d'argumentation

PROGRAMME

- Savoir écouter
- Maîtriser son expression orale
- Savoir argumenter, convaincre, reformuler

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

INTERVENANT

IRT

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



DATE	LIEU
1 et 2 juin	Nancy (54)
15 et 16 juin	Mittelwihr (68)
12 et 13 octobre	Schiltigheim (67)
16 et 17 novembre	Châlons (51)

MÉDIAS NUMÉRIQUES

2
jours

La communication numérique et les réseaux sociaux font désormais partie des usages personnels et professionnels. Utilisés de manière structurée et dans une stratégie cohérente, ils aident à la visibilité des actions engagées.

OBJECTIFS

Se servir des outils numériques et des réseaux sociaux pour l'action syndicale
Construire sa stratégie de communication et de mobilisation avec les médias numériques

PROGRAMME

- La création et la mise à jour d'un blog
- La conception d'une ligne éditoriale
- La réglementation en vigueur
- L'utilisation de réseaux sociaux, d'un blog, d'un site internet dans une optique syndicale en articulation avec vos supports habituels

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

INTERVENANT

IRT

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



DATE	LIEU
14 et 15 septembre	Mittelwihir (68)
19 et 20 octobre	Nancy (54)
29 et 30 novembre	Schiltigheim (67)
6 et 7 décembre	Châlons (51)

PROTECTION DES DONNÉES

INFO+



Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. La Loi française « Informatique et Libertés » a été adaptée en conséquence par la Loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018.

Ces 2 textes constituent désormais le socle de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles. Une attention particulière est donc requise pour la gestion des fichiers de diffusion des informations syndicales.

La question de l'utilisation de l'image, les photos que l'on diffuse sur Facebook par exemple, est également un sujet sensible.

Ces points feront parties des éléments traités lors de la formation communication.

ASSISTER UN SALARIÉ

Secteur privé

2
jours

Vous êtes sollicités régulièrement par les salariés sur des questions disciplinaires. Cette formation vous permettra de repérer le cadre juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des salariés.

OBJECTIFS

Appréhender la procédure disciplinaire dans l'entreprise

Donner les éléments nécessaires à l'accompagnement des salariés notamment lors de l'entretien préalable au licenciement

PROGRAMME

- Les règles qui régissent : le droit disciplinaire, le licenciement et ses conséquences, la rupture conventionnelle
- La préparation de l'entretien avec le salarié, l'employeur
- Le compte-rendu pour le salarié, la section, le syndicat

POUR QUI ?

Militants du secteur privé
Conseillers du salarié

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38 (tout militant),
page 42 (conseiller du salarié)



DATE	LIEU
13 et 14 avril	Metz (57)
14 et 15 juin	Schiltigheim (67)
29 et 30 septembre	Châlons (51)
1 ^{er} et 2 décembre	Mittelwihr (68)
7 et 8 décembre	Nancy (54)

LE TÉLÉTRAVAIL

Secteur privé

1
jour

Depuis le début de l'épidémie de COVID 19, de nombreuses entreprises ont mis en place le télétravail dans le cadre des règles d'urgence définies par le gouvernement. Il est nécessaire à présent, si les salariés ou l'entreprise souhaitent continuer à utiliser ce mode d'organisation du travail, de le transcrire dans des accords.

OBJECTIFS

S'approprier l'encadrement légal régissant la mise en place du télétravail
Lister les points d'attention pour la négociation d'un accord télétravail

PROGRAMME

- Définition et caractéristiques du télétravail
- Mise en place du télétravail :
 - Demande de télétravail par le salarié
 - Procédure pour mettre fin au télétravail
- Statut du télétravailleur
- Le télétravail en situations exceptionnelles

POUR QUI ?

Militants du secteur privé

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE	LIEU
29 mars	Visio (Tout le Grand Est)
5 avril	Visio (Tout le Grand Est)

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

Secteur privé

2
jours

De nombreuses entreprises rencontrent des difficultés économiques et engagent des licenciements en lien avec cette situation. Les élus CSE doivent alors intervenir dans les instances et auprès des salariés concernés. Cette formation doit vous aider à prendre en charge cette question.

OBJECTIFS

S'approprier la définition légale du licenciement économique et en distinguer les différentes catégories
Agir pour l'accompagnement des salariés impactés

PROGRAMME

- La définition légale du licenciement économique
- Le rôle du CSE
- Le rôle du délégué syndical
- La définition des critères de licenciement
- Les éléments à traiter par accord d'entreprise

POUR QUI ?

Militants des entreprises de + de 50 salariés secteurs privé

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE

20 et 21 avril

LIEU

Visio (Tout le Grand Est)

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES AGENTS

Secteur public

2
jours

Cette formation vous permettra de repérer le cadre statutaire et juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des agents.

OBJECTIFS

Connaître les droits et devoirs issus des statuts de la Fonction Publique pour informer et accompagner les agents

PROGRAMME

- Les différents statuts de la Fonction Publique
- Les droits et les devoirs du fonctionnaire
- Les règles qui régissent le droit disciplinaire, les ruptures
- L'entretien avec l'agent, la direction
- Le lien avec la section, le syndicat

POUR QUI ?

✎ Militants du secteur public

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

DATE

30 juin et 1^{er} juillet

LIEU

Visio (Tout le Grand Est)

Cfdt:

MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Adhérents,

Sur votre espace dédié vous pouvez :

- **Accéder directement à nos services : Réponses à la carte, Job à la carte, MaFormation CFDT en 1 clic, Partage de toit, Avantages & moi (pour les salariés des TPE), etc.**
- **Contactez directement votre syndicat.**
- **Accéder à vos informations personnelles**, pour les consulter ou les mettre à jour.
- **Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.** Celle-ci vous donne droit à un crédit d'impôts.
- **Découvrir nos outils thématiques, l'actualité** de votre fédération et de votre région.
- **Consulter les petites annonces de nos adhérents** (location de vacances, ventes diverses, etc.), ou en déposer une.

RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR

Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.

SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !

COÛT DE LA FORMATION SYNDICALE

LA FORMATION A UN COÛT. SI NOUS VOULONS ASSURER L'ENSEMBLE DES FORMATIONS, FAIRE PLUS ET MIEUX, IL NOUS FAUT DÉVELOPPER UNE POLITIQUE FINANCIÈRE À HAUTEUR DE NOS AMBITIONS, TOUT EN MAINTENANT LA GRATUITÉ POUR LES MILITANTS ET LES SYNDICATS.

LES PRISES EN CHARGE

Le législateur a prévu la prise en charge des frais pédagogiques pour les élus CSE, les élus CHSCT et les référents "harcèlement" mandatés par le CSE.

Il vous appartient, au moment du dépôt du congé de formation, d'indiquer le montant des frais à l'employeur pour les formations en lien avec ces mandats, en utilisant obligatoirement les modèles page 39 et suivantes.

Pour les autres formations, pensez à adresser une demande de prise en charge à votre CSE ou à votre employeur, selon les possibilités de financement.

Nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise, Comité Social Économique ou administration.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

Ne renoncez pas à votre projet de formation ! Contactez nous par mail :

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

TARIFICATION

- **365 €* pour la formation CHSCT du secteur public, CSE prérogative SSCT et référent harcèlement du CSE du secteur privé,**
- **120 €* pour les autres formations, dont les formations économiques des titulaires du CSE du secteur privé, si un financement est possible par l'entreprise ou le CSE, lorsque plus de 300 salariés,**
- **60 €* pour les autres formations, dont les formations économiques des titulaires du CSE du secteur privé, si un financement est possible par l'entreprise ou le CSE, lorsque moins de 300 salariés,**
- **17,50 € de frais de repas,**
- **70 € par nuitée de frais d'hébergement et petit déjeuner,**
- les déplacements, au réel à 0,22 € par km.

*** Tarif par jour et par stagiaire**



FINANCEMENTS

TYPE DE CONGÉ	MAINTIEN DU SALAIRE	FRAIS PÉDAGOGIQUES, HÉBERGEMENT, TRANSPORT
CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE	Oui par l'employeur <i>Article L 2145-6</i>	<p>Pas d'obligation de prise en charge par l'employeur.</p> <p>Possibilités de prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par l'employeur, en cas de négociation favorable. • par le CSE qui peut prévoir une ligne budgétaire sur le budget des activités sociales et culturelles pour tous les militants ou sur le budget de fonctionnement pour les Délégués Syndicaux ou les suppléants du CSE. • à défaut par la CFDT.
FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS DU CSE SECTEUR PRIVÉ	Oui par l'employeur	<p>Prise en charge sur le budget de fonctionnement du CSE pour les titulaires (L2315-63)</p> <p>Possible pour les élus suppléants et les représentants syndicaux si une résolution a été prise en ce sens.</p> <p>Une convention est transmise au CSE lors de l'inscription.</p>
FORMATION SSCT ET RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SECTEUR PRIVÉ ET CHSCT/FPH	Oui par l'employeur.	<p>Prise en charge par l'employeur pour les élus titulaires et suppléants et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. (L 2315-18)</p> <p>Également pour les militants de la FPH.</p>



UN DOUTE SUR LE FINANCEMENT ?

Vous n'êtes pas au clair sur le financement ou la prise en charge de votre formation ? Ne renoncez pas à votre projet de vous former. Contactez-nous :

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

DÉPLACEMENT

LA FORMATION A UN COÛT. **AUSSI, NOUS VOUS INVITONS À RECHERCHER AU MAXIMUM LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION AUPRÈS DE VOTRE ENTREPRISE, ADMINISTRATION OU CSE.**



PRISES EN CHARGE

Les frais de déplacement peuvent être pris en charge soit :

__ par l'entreprise ou l'établissement,

__ par le CSE,

A défaut, la CFDT prend en charge à raison d'un trajet aller-retour par jour du domicile au lieu de stage par le trajet le plus court.

L'hébergement sera pris en charge par l'URI au delà de 100 km ou 1h15 de trajet. Dans ce cas, il est à privilégier dans un soucis de sécurité.

LIEUX

Peuvent participer dans les lieux de formation indiqués dans le catalogue :

1. Les militants habitant dans le département du lieu quel que soit la distance.
2. Les militants habitant, quel que soit le département, dans un périmètre dont le trajet domicile/ lieu de formation qui n'excède pas 100 km ou 1h15 pour 1 trajet et donc sans prise en charge d'un hébergement.
3. Lorsqu'il n'y a pas de formation pour une thématique selon les indications 1 et 2, il faut choisir la formation la plus proche de son domicile et ne pas oublier de demander l'hébergement dès son inscription.

Afin de limiter l'impact des frais de déplacement sur le budget global du secteur, les lieux de formation pourront être revus selon l'origine géographique de la majorité des stagiaires inscrits.

TAUX DE REMBOURSEMENT

- 0,22 € / km pour 1 personne dans la voiture,
- 0,30 € / km pour 2 personnes dans la voiture,
- 0,40 € / km à partir de 3 personnes dans la voiture,
- sur la base d'un aller-retour en 2^{ème} classe sur présentation des billets de train.
- Parking : dans la limite de 5 €/jour par voiture maximum.
- Pas de remboursement des frais de taxi.
- Pas de remboursement si le total des frais est inférieur à 5 €.

HÉBERGEMENT ET REPAS

GRÂCE À SON RÉSEAU, LA **CFDT** SE CHARGENT DES RÉSERVATIONS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS POUR QUE LA PARTICIPATION À LA FORMATION SE PASSE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.

HÉBERGEMENT

La CFDT se charge de la réservation !

Les frais d'hébergement peuvent être pris en charge soit :

Par l'entreprise, le CSE, l'établissement : une convention de prise en charge est remise lors de l'inscription pour signature par le financeur.

Par le CFDT : à défaut d'autres financements, la CFDT prend en charge l'hébergement **lorsque le trajet domicile / lieu de formation dépasse 100 km ou 1h15**, en chambre double.

La demande d'hébergement doit être faite au moment de l'inscription. Les demandes faites moins de 30 jours avant la formation, ne seront pas prises en charge.



REPAS

La restauration du midi est organisée et prise en charge directement par la CFDT. Aucun remboursement ne sera opéré.

Il n'y a pas de prise en charge de boissons alcoolisées.

Le repas du soir, lorsqu'il ne peut être pris dans le lieu d'hébergement et payé directement par la CFDT, est remboursé dans la limite de 17,50 € par stagiaire, sur présentation du justificatif.

En cas de convention avec l'employeur, l'établissement ou le CSE les repas sont refacturés à ceux-ci.



LES DROITS À CONGÉS C.F.E.S.E.S.

Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale

POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ OU PUBLIC

CODE DU TRAVAIL : ARTICLES L2145-1 À L2145-13

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT : DÉCRET N°84-474 DU 15 JUIN 1984

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : DÉCRET N°85-552 DU 22 MAI 1985

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : DÉCRET N°88-676 DU 6 MAI 1988

DURÉE DU CONGÉ

- **12 jours par an** par salarié en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement.
 - **6 jours supplémentaires** pour les salariés du secteur privé appelés à exercer des fonctions syndicales.
- La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 1/2 journée.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

La prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont.

Certaines conventions, accords d'entreprise ou statuts peuvent prévoir des droits également.

Le CSE peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des élus suppléants et des délégués syndicaux de l'entreprise.

Code du travail : article L 2315-61

MAINTIEN DU SALAIRE

Secteur privé : l'employeur a obligation de maintenir la rémunération totale du participant à la formation. *Code du travail : article L 2145-6*

Fonctions publiques : maintien de la rémunération.

ASSIMILATION À DU TRAVAIL EFFECTIF

La durée du congé ne peut pas être imputée sur celle du congé payé annuel.

Pendant la durée du congé de formation, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail (sur le trajet domicile/lieu de stage et pendant la durée de celui-ci). La durée du congé de formation est assimilée à une durée de travail effectif, pour la détermination de l'ensemble des droits résultant du contrat de travail : droits à congés payés, aux prestations d'assurances sociales et familiales.

Code du travail : article L 2145-10

LÉGISLATION SUR LE CONGÉ DE FORMATION

CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

Il relève du choix du salarié et ne peut être imposé par l'employeur.

Cependant, l'organisme qui dispense la formation doit être agréé. C'est le cas de la CFDT.

(Arrêté du 25 janvier 2021 paru au JORF du 30 janvier 2021).

LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION

Le salarié adresse à l'employeur, au moins **trente jours avant le début du congé de formation**, une demande l'informant de sa volonté de bénéficier de ce congé. Il précise la date et la durée de l'absence sollicitée ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session.

Code du travail : article R 2145-4 / Statut pour la fonction publique, voir modèle de demande.

LE DÉLAI DE RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR

Secteur privé : 8 jours à compter de la réception de la demande. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé.

Code du travail : article R 2145-5

Fonctions publiques : à défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

LES CAS DE REFUS ET OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

Secteur privé

S'il peut démontrer que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande, l'employeur doit notifier et motiver son refus à l'intéressé, après avis conforme de CSE. Les demandes déjà différées précédemment doivent être satisfaites en priorité. Une demande de formation des élus au CSE aux missions SSCT ne peut être reportée au-delà de la limite de six mois. Pour contester un refus injustifié, saisir le bureau de jugement du conseil des Prud'hommes qui statuera en dernier ressort selon les formes applicables au référé.

Code du travail : article L 2145-11

Fonctions publiques

Les décisions de rejet doivent être communiquées avec leurs motifs à la CAP (*Commission Administrative Paritaire*) lors de la prochaine réunion.

Pour connaître les spécificités de chaque fonction publique et les droits propres à certains mandats tels que CAP, CT/CTE, CHSCT, contactez votre syndicat.

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE (CFESES)

MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ



SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (et du ... au ... si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES), conformément aux articles L.2145-1 à 13 et R.2145-4 du Code du Travail.

Conformément à l'article L. 2145-6, je demande le maintien total de ma rémunération par l'entreprise. Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

SECTEUR PUBLIC



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) sollicite un congé de formation syndicale du au..... pour suivre la formation organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), conformément au décret (choisir) :

- décret n°85-552 du 22 mai 1985 (Fonction publique territoriale),
- décret n°84-474 du 15 juin 1984 (Fonction publique d'État),
- décret n° 88-676 du 6 mai 1988 (Fonction publique hospitalière)

.... accordant ce congé aux salariés de la Fonction Publique.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

FORMATION ÉCONOMIQUE CSE

Secteur privé

POUR LES ÉLUS TITULAIRES DU CSE DES ENTREPRISE DE + DE 50 SALARIÉS ARTICLE L 2315-63

DURÉE DU CONGÉ

5 jours renouvelable tous les 4 ans.

La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation des membres du CSE mais imputé sur la durée du CFESSES.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Prise en charge des frais de formation imputable sur le budget de fonctionnement du CSE.

Pour bénéficier du financement de la formation :

- le dépôt d'un congé de formation économique aux élus du CSE est indispensable.
- la demande de prise en charge des frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement, est faite auprès du CSE, en même temps que la demande de congé de formation. Une convention de prise en charge sera envoyée par mail au militant pour transmission au CSE.

MAINTIEN DU SALAIRE

La rémunération est maintenue par l'employeur.



MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS CSE

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) sollicite une mise en congé du au, pour suivre un stage de formation économique pour les élus du CSE, d'une durée de jours.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi, conformément aux dispositions des articles L 2315-63 et suivants du Code du Travail.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

INFO !!

Lorsque la formation se fait en deux parties, indiquez l'ensemble des dates concernées lors de la demande pour éviter le refus de la second partie.

INFO+



SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL - CSE - SECTEUR PRIVÉ

**POUR LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ EN CSE + 50 SALARIÉS ET LES RÉFÉRENTS
HARCÈLEMENT ARTICLE L 2315-18, -40, ET R 2315-20 À -22**

DURÉE DU CONGÉ

3 jours dans les établissements de - 300 salariés.

5 jours dans les établissements de + 300 salariés.

Cette formation est renouvelée lorsque le mandat a été exercé pendant 4 années, consécutives ou non. La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation mais imputée sur la durée CFESSES. La formation concerne les élus titulaires et suppléants.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Les frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement sont à la charge de l'employeur.

MAINTIEN DU SALAIRE

L'employeur maintient obligatoirement la rémunération.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES DU CSE-SSCT



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au et du au, pour suivre un stage de formation des membres du CSE-SSCT, d'une durée de 5 jours, conformément à l'article L 2315-18 du Code du Travail.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Conformément aux articles R 2315-20 à -22 du Code du Travail, je vous demande de maintenir ma rémunération et de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 365 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature



INFO+

SECTEUR PRIVÉ

Pour le CSE - L2315-18 : Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État. La formation concerne l'ensemble des élus titulaires et des élus suppléants du CSE. À noter que l'employeur doit prendre en charge les frais afférents pour l'ensemble de la délégation du personnel au CSE, donc autant les titulaires que les suppléants : à raison de 5 jours pour les entreprises de plus de 300 salariés et de 3 jours pour celles de moins de 300 salariés. Pour ces derniers, la CFDT hors accord particulier, prend en charge les 2 jours suivants.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ CHSCT

SECTEUR PUBLIC

POUR LES ÉLUS DU SECTEUR PUBLIC ARTICLE L 2315-18, -40, R 4614-21 ET SUIVANTS, COMPLÉTÉE
PAR LA CIRCULAIRE FP/4 N°1871 DU 24/01/96 POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT - FPTerritoriale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au , pour suivre un stage de formation des membres du CHSCT, d'une durée de jours, conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT - FPHospitalière

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au , pour suivre un stage de formation des membres du CHSCT, d'une durée de jours, conformément à la circulaire n°DHOS/RH3/2009/280 du 07/09/2009 relative au CHSCT.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 365 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

SECTEUR PUBLIC FPE

INFO+



*Les militants qui siègent dans les CHSCT rattachés à la Fonction Publique d'État sont invités à s'inscrire dans le cadre du Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES).
Les frais divers seront pris en charge par la CFDT.*

CONSEILLERS DU SALARIÉ

LES SALARIÉS QUI EXERCENT LES FONCTIONS DE « CONSEILLER DU SALARIÉ » BÉNÉFICIENT D'UN CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE SELON L'ARTICLE L 1232-12.

AINSI, L'EMPLOYEUR ACCORDE DES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR LES BESOINS DE SA FORMATION DANS LA LIMITE DE DEUX SEMAINES PAR PÉRIODE DE TROIS ANS SUIVANT LA PUBLICATION DE LA LISTE DES CONSEILLERS PAR LE PRÉFET.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION CONSEILLERS DU SALARIÉ



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , en vue de participer à une session de formation pour les conseillers du salariés, conformément aux dispositions de l'article L 1232-12 du Code du Travail.

Cette formation est organisée par l'URI CFTD GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFTD (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



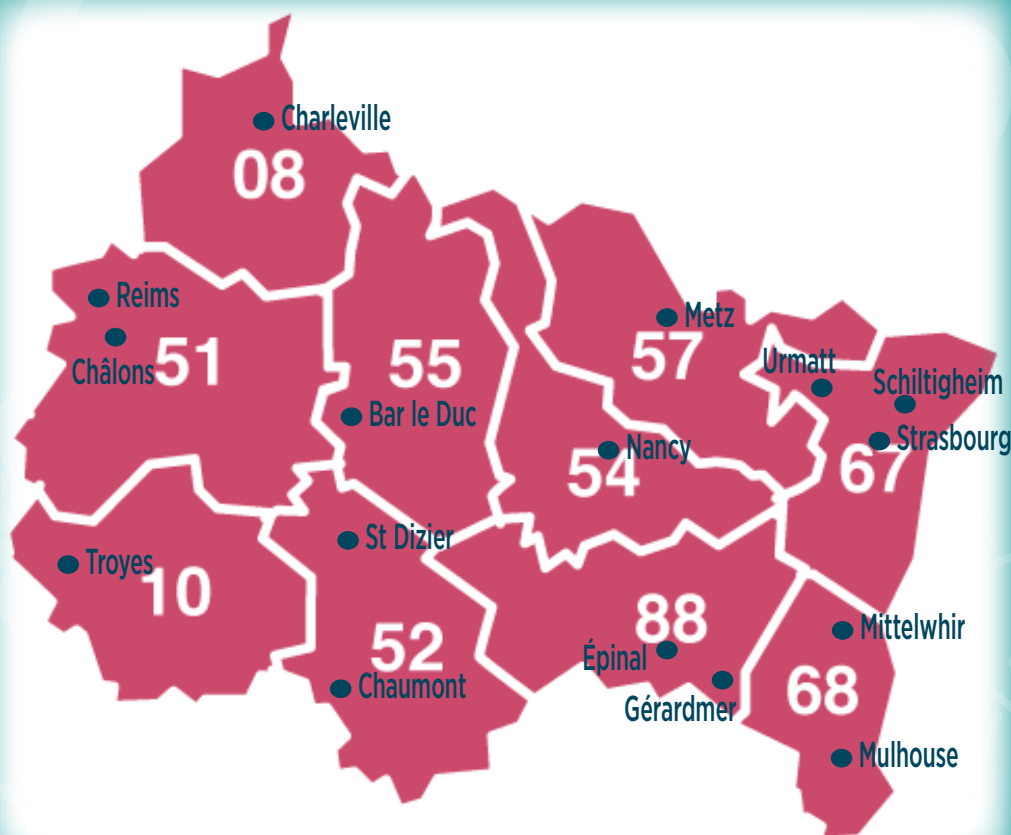
partenariat@macif.fr

Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

SE FORMER POUR AGIR

DANS LE GRAND EST



Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Grand Est
Secteur formation

6 rue Mon Désert 54000 Nancy

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

GRANDEST.CFDT.FR

BULLETIN D'INSCRIPTION 2022

1

Faire d'abord transiter par votre syndicat professionnel



À remplir totalement et lisiblement.

2

URI CFDT Grand Est
Secteur formation
6 rue de Mon Désert
54000 Nancy
formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

SESSION CHOISIE

Nom de la session : _____

Date(s) de la session : _____

Lieu de la formation : _____

Je sollicite un hébergement NON OUI

POUR RAPPEL :

_ moins de 100 km ou 1h15 de trajet : l'hébergement n'est pas pris en charge par la CFDT

_ plus de 100 km ou 1h15 de trajet : l'hébergement est organisé et payé par la CFDT

STAGIAIRE

Homme

Femme

N° NPA* : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. perso : _____ Tél. prof : _____ poste : _____

Portable : _____ Date de naissance : _____

Courriel : _____ @ _____

Mandats syndicaux : _____

En signant ce formulaire, je soussigné(e)

- prend l'engagement de participer à la totalité de la formation et j'atteste avoir fait une demande de CFESSES pour les formations CSE ou CHS CT/SSCT.
- j'accepte que mes coordonnées (*nom, prénom, ville, mail et téléphone*) soient transmises aux participants de la formation afin de faciliter le co-voiturage.

Date :

Signature du (de la) stagiaire :



MODALITÉS FINANCIÈRES

Formations CHSCT/SSCT : prise en charge employeur pour les CHS CT /SSCT et assimilés. 3 jours si - 300 salariés, 5 jours au-delà

Formations Économiques CSE : prise en charge CSE pour les titulaires et référent harcèlement selon la loi, suppléants si convention.

Autres sessions : éventuellement prise en charge employeur ou CSE selon Convention Collective, accord d'entreprise et formation suivie. **Voir tarifs dans le catalogue de formations syndicales**

Pour les sessions concernés, la prise en charge financière se fera par :

	Employeur (*)	CSE(*)	(*) Indiquez ci-dessous le mail et l'adresse de facturation si différente de l'adresse de l'entreprise renseignée en 1 ^{ère} page :
Frais pédagogiques		
Déplacements		
Repas		

Sur quel congé se fait cette formation ? (cochez la case)

<input type="checkbox"/>	Congé de formation syndicale CHSCT/SSCT
<input type="checkbox"/>	Congé de formation syndicale titulaire CSE/Référent harcèlement
<input type="checkbox"/>	Congé de formation syndicale CFESSES
<input type="checkbox"/>	autre



Pour le remboursement des frais, remettre **OBLIGATOIREMENT** un IBAN lors de la formation

EMPLOYEUR DU (DE LA) STAGIAIRE

Stagiaire salarié du privé

Stagiaire agent de la Fonction Publique

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Code postal : Ville : Mail :

Téléphone du standard : Nombre de salariés :

LE SYNDICAT DU STAGIAIRE

Cette partie est à remplir par le Syndicat du stagiaire

(sauf pour les formations des Conseillers Prud'homaux, des Défenseurs Syndicaux et des Conseillers du salarié qui peuvent s'inscrire directement)

Matricule du syndicat :

Syndicat :

Date :

NOM du Secrétaire ou du Responsable Formation Syndicale :

Cachet du syndicat et signature 



Le Syndicat s'engage à n'inscrire que des adhérents CFDT.
Tout bulletin d'inscription **INCOMPLET ET NON VALIDÉ** par le nom et la signature du Secrétaire ou du Responsable Formation Syndicale du Syndicat ainsi que le cachet du Syndicat **SERA RETOURNÉ !**